District Football Charente

JURIDICTIONS

SAISON 2021-2022

RELEVE DES SANCTIONS

N°32 DU 05 05 2022

Commission : Discipline
Date : 05 mai 2022

Le présent document hebdomadaire est publié à la suite d'une décision du Comité de direction du District de Football de la Charente. Il donne à titre d'information la liste des sanctions prononcées par la commission de discipline. Il ne se substitue pas aux procès-verbaux de cette dernière, qui seuls ont une valeur officielle.

Niveau Compétition	Date	Nom du club	Sanction	Référence sanction	Qualité	Date d'effet	Amende financière
D1	01 05 22	LINARS ES	Suspension à titre conservatoire	A déterminer après instruction	Joueur	06 05 22	A déterminer ultérieurement
D2	30 04 22	CHATEAUNEUF US	2 matches de suspension	Art. 1.2 et 1.4 du Barème Disciplinaire	Joueur	02 05 22	37€
D2	30 04 22	CHATEAUNEUF US	7 matches de suspension	Art. 13.1 du Barème Disciplinaire	Joueur	02 05 22	80€
D2	30 04 22	ST SEVERIN PALL. ENT	4 matches de suspension	Art. 13.1 du Barème Disciplinaire	Joueur	02 05 22	37€
D2	01 05 22	MONTMOREAU AJ	2 matches de suspension	Art. 4 et 1.4 du Barème Disciplinaire	Joueur	02 05 22	37€
D2	01 05 22	JARNAC SPORTS	2 matches de suspension	Art. 1.2 et 1.4 du Barème Disciplinaire	Joueur	02 05 22	37€

SIÈGE SOCIAL
125 RUE D'ANGOULÊME - 16400 PUYMOYEN
TÉL. 05.45.61.44.83 / DISTRICT@FOOT16.FFF.FR

D2	01 05 22	JARNAC SPORTS	6 matches de suspension	Art. 13.1, 1.4 du Barème Disciplinaire et CTDA	Joueur	02 05 22	50€
D3	01 05 22	ROUILLAC FC	4 matches de suspension	Art. 4, 1.4 du Barème Disciplinaire et CTDA	Joueur	02 05 22	37€
D3	01 05 22	ANG. LEROY CS	1 match de suspension	Art. 4 du Barème Disciplinaire	Joueur	02 05 22	37€
D3	01 05 22	PUYMOYEN AS	3 matches de suspension	Art. 3 du Barème Disciplinaire	Joueur	02 05 22	37€
D4	01 05 22	ISLE ESPAGNAC FCC	6 matches de suspension	Art. 5 du Barème Disciplinaire	Dirigeant	02 05 22	50€
D4	01 05 22	VILLEFAGNAN EFC	8 matches de suspension	Art. 1.2 et 6 du Barème Disciplinaire	Dirigeant	02 05 22	80€
U16 U18	30 04 22	LA ROCHE RIVIERES	11 matches de suspension	Art. 6 et 8 du Barème Disciplinaire	Joueur	02 05 22	150€

Règlement Disciplinaire et le Barème Disciplinaire en vigueur pour plus de précisions sur les références des sanctions, cliquer sur le lien

Le Président : Pierre LARROUY

Le Secrétaire : Marcel BUISSON